*Thème de la fiche*

**Collecte des déchets**

**Romans-sur-Isère – 26/01/2022**

Le service propreté urbaine de la ville de ROMANS SUR ISERE (35 000 habitants) a collecté en 2021   -  620 Tonnes de déchets sur l’activité de propreté urbaine, déchets de balayage inclus.

Nous avons sur notre centre technique une benne de 30 m3 pour le transport et l’évacuation de nos déchets sur un ISDND. Aujourd’hui en prestation, nous souhaitons reprendre les transports en régie.

Les agents réalisent un pré « tri » en excluant : les encombrants/cartons/ferraille/feuilles/végétaux qui sont déposés ou en déchèterie ou valorisés sur différents exutoires.

Je souhaiterai avoir vos retours sur cette thématique notamment en terme de quantités ramassées ?  Effectuez-vous du tri en amont ? Fonctionnez-vous en régie ou prestation ?

**Bagnolet – 26/01/2022**

J’ignore si j’ai bien saisi vos éléments mais y a t’il la collecte des déchets des dépôts sauvages intégrés dans vos tonnages ?

Par mes propos, je vise par dessus cela la possibilité d’élaborer un pré tri afin de diminuer les quantités dans le « tout venant » pour le flux des dépôts sauvages.

S’agissant des déchets de la propreté, le pré trie est beaucoup plus complexe, puisqu’il s’agit de déchets d’envols. Une logistique beaucoup plus élaborée qu’on trouve dans les centres de tris  le permet.

Pour l’exploitation :

Une régie nécessite un investissement en amont puisqu’ il faudra un manitou ( plusieurs modèles) assisté d’un chauffeur munie de plusieurs caces, on y ajoute à cela une benne de 30 m3 et un camion poids lourds, évidemment accompagné d’ un chauffeur poids lourds.

Ces engins nécessitent des révisions avec la prise en charge du carburant, en espérant que le terrain ISDND soit à proximité. Le bilan carbone doit être intégré également.

Pour la continuité de service, il faut prévoir un roulement en cas de congés ou d’absence maladie, on peut évoquer 3 temps pleins au minimum.

Un prestataire coûte 30% au minimum plus plus chère et ne fera aucune  concession en cas d’improbabilité, un avenant vous sera facturé, et les chiffres commencent à grimper. La crise COVID a également provoqué des tensions sur les marchés, synonyme d’un durcissement des tarifications.

A moyen terme, les prestations externalisées peuvent  être une option, meme si les coûts deviennent onéreux, car avec on y économise une gestion de proximité très prenante et c’est un confort qui coûte, croyez mon expérience.

En revanche, si ce mode de fonctionnement dépasse les 5 années, il vaudrait mieux établir une régie avec un investissement, le retour sur ces financements pourront être amortie, au delà.

Il vaudrait mieux réaliser un diagnostic et une consultation avec vos élus locaux, il n’y a que vous qui puisse prévoir une évaluation  des conditions internes sur votre territoire.

D’une ville à une autre, chacun à son mode de fonctionnement, et chacun possède des arguments liés à l’historique de leur territoire. Dans le département de la Seine Saint Denis, nous avons une variété d’épiphénomène et en fonction de celle ci, l’organisation doit permettre de répondre à ces demandes.

**Metz – 26/01/2022**

Pour la Ville de Metz, le pôle propreté urbaine dispose sur un de ces centre d’exploitation de quais de transfert et sur un site déporté d’une plateforme à déchets avec des bennes.

Le tri est fait par les agents du pôle propreté lors de la dépose des déchets sur les quais ou sur la plateforme. Les bennes, caissons et cages de stockage sont ensuite en fonction de la nature des déchets pris en charge soit directement par le pôle qui les emmène aux centres de traitement, soit par la métropole soit par des prestataires privés. Seul les déchets amiantés sont collectés directement sur le domaine public par une société agréée.

Ci-joint le suivi des tonnages de la ville de Metz par type de déchets. (Ci-joint)

**Douai – 26/01/2022**

Pour Douai, (39000 hab)

Collecte et « pré-tri en régie », 5 flux = bois, cartons, ferrailles, gravats et DIB

Exutoires au CTM = bennes 7 ou 15m3 (louées via un marché de prestation de service qui comprend également le transport (rotation))

2 bennes DIB sont en « rotation automatique » 2 fois par semaine,

Les 5 autres (1 DIB + 2 bois + 1 gravats + 1 ferraille) sont enlevées et remplacées à la demande

Nous avons également 6 bennes DIB dans les différents cimetières et parc avec rotation à la demande

Nous sommes aussi en marché de prestation de service pour le traitement de nos déchets,

Nous avons l’avantage de travailler, pour cette partie, avec un prestataire local, dont les exutoires sont à proximité directe de notre territoire,

Les sacs de déchets (déchets corbeilles + déchets ramassés sur la VP) enlevés par nos véhicules de collecte, ainsi que les encombrants (dépôts) sont directement déposés chez celui-ci.

Grâce à cette proximité, nous avons réduit nos rotations de près de 25%, ce qui représente un peu plus de 15k€ ttc

Nous collectons entre 1400 et 1500To/an sur les missions de propreté + 100To de déchets issus des marchés commerciaux

Les déchets verts sont ramassés par le service des espaces verts, un exutoire dédié se trouve également au CTM, le transport en valorisation est fait en régie, le tonnage n’est pas comptabilisé par le service PU.

**Melun – 26/01/2022**

Pour rebondir sur les échanges précédents et partager notre organisation en régie à Melun (51 000hbts, Ville Préfecture de Seine-et-Marne) ; organisation qui ressemble à celle de Douai profondément

\*Collecte encombrants abandonnés par deux camions- grues pl en permanence en ville (5j/s et une après-midi en weekends),

\*Collecte vrac om et vidage corbeilles à papiers 5 camions- bennes vl en permanence en ville (5j /s et les deux matinées en weekends),et « pré-tri en régie » au ctm PU (en fait nous avons 4 ctm)

6 flux = bois, cartons, ferrailles, gravats, DIB  et dms  (+ balayures pour nos engins)

Exutoires au CTM = bennes  de 9, 15 et 30 m3 (louées via un marché de prestation de service qui comprend également le transport (rotation))

2 bennes 30 m3 DIB sont en « rotation automatique » 2 fois par semaine,

Les  autres ( 2 bois + 1 gravats + 1 ferraille+ 2 balayures) sont enlevées et remplacées à la demande.

Nous avons également des bennes DIB dans les différents cimetières et les 3 autres ctm avec rotation à la demande

C'est le même prestataire que la collecte qui assure le traitement de nos déchets,

Nous avons l’avantage de travailler, pour cette partie, avec un prestataire local, dont les exutoires sont à proximité directs de notre territoire (moins de 15 km de Melun)

Les sacs de déchets (déchets corbeilles + déchets ramassés sur la VP) enlevés par nos 5 camions bennes sont directement déposés à l'usine de valorisation énergétique situé à 2 km de notre ctm.

Quelques chiffres :

70 agents à la Propreté Urbaine, 27 véhicules et engins divers  
Nous avons collecté en 2021, 1 138t de déchets divers (hors bien sûr de la collecte en porte à porte faite par notre syndicat) sur les missions de propreté (525t de vrac om et 613t d'encombrants) (+ 199T de balayures avec nos différents engins).

Les déchets verts sont ramassés par le service des espaces verts, un exutoire dédié se trouve également au ctm E Verts. Le transport en valorisation est fait en régie, le tonnage n’est pas comptabilisé par le service PU, tout va à une plate-forme de compostage situé à 5 km.

Tous nos véhicules de propreté sont géo localisés et ceux-ci ont effectués 157 044 km dans les rues de Melun en 2021.

Notre plus gros problème comme beaucoup est l'incivilité croissante et les abandons de déchets sur la voie publique (bien devant les déjections canines et les tags), à titre de comparaison, la collecte des encombrants organisée par notre syndicat a pour sa part récupéré 350t, la moitié de nous en régie

**Montluçon – 01/02/2022**

Au niveau de la Ville de Montluçon, nous avons un fonctionnement en régie.

Notre prestataire de traitement qui reprend l'ensemble de nos déchets produits par les services municipaux se situe à 500m de notre centre technique.

Nous avons donc un quai de transfert avec 6 bennes qui nous permettent d'effectuer un tri en amont des déchets (DIB, bois, ferraille, déchets verts, cartons, D3E, pneus,...). Ces bennes sont ensuite évacués par nos chauffeurs de multibennes jusqu'au centre de traitement. Le centre de traitement évacue ensuite les déchets vers les différents exutoires.

L'avantage de ce fonctionnement, c'est que les chauffeurs (2eqTP) sont disponibles pour évacuer les bennes à tout moment (plusieurs rotations par jour). Le reste du temps, ils livrent des bennes pour les autres services municipaux (espaces verts et cimetières principalement ou encore manutention, nous avons beaucoup de services en régie).

Nous évacuons environ 400 tonnes de DIB à l'année, tout confondu puisque tous les services utilisent les mêmes bennes.

Au niveau des agents de propreté, nous avons mis en place le tri des cannettes alu et acier avec une benne dédiée. Ils stockent dans un conteneur 660L au niveau de leurs locaux puis une équipe volante vient les récupérer à la demande. Les cartons sont collectés par le SICTOM avec un jour dédié pour les commerçants et nous essayons un maximum de les trier en balayage quotidien avec toujours une collecte à la demande des agents par l'équipe volante. C'est également elle qui gère les dépôts sauvages un peu conséquents et qui effectue un tri au niveau du quai de transfert. Les déchets "verre" sont directement mis dans les PAV du SICTOM par les agents de propreté.

**Lyon – 08/07/2022**

A la métropole de Lyon, nous avons 2 fleuves : le Rhône et la Saône (en fait c’est une rivière ;-).

Depuis la crise sanitaire, la pêche à l’aimant dans ces fleuves s’est fortement développée et nous trouvons régulièrement le fruit de cette pêche (trottinettes, barrières et autres déchets métalliques) sur les quais dont nous avons la gestion en terme de propreté urbaine (retrouvés le lundi matin en tas, souillés de vase et coquillages).

De même, nous avons des plongeurs constitués en association qui nettoient les fleuves lors d’évènement type ramassage citoyen et qui nous demandent (ou pas) de prendre en charge les déchets issus de cette pêche, que nous retrouvons sur le domaine public également…

Cela nous pose un problème de domanialité, car ces déchets issus des fleuves sont initialement de la compétence VNF, gestionnaire des fleuves. Le déplacement de ces déchets par un tiers déplace la domanialité initiale vers la nôtre !

Juridiquement, nous avons signifié aux acteurs identifiés que le fait de déplacer ces déchets d’un endroit à l’autre les rend responsable de ces déchets, qui sont alors considérés comme un dépôt sauvage sur l’espace public (et oui même si c’est une action citoyenne !).

Par ailleurs, VNF (Voies Navigables de France) contacté officieusement ne veut pas en entendre parler et dit ne pas avoir de crédit pour gérer ces déchets (mais nous non plus initialement, mais par la force des choses on est bien obligé de le faire).

Avant d’entreprendre d’autres démarches, je souhaiterais savoir si certaines collectivités ayant un fleuve, une rivière, ont été confrontées au même type de problème pour le « traitement de déchets présents sur l’espace public mais issus d’une domanialité autre que la sienne ».

Avez vos déjà entrepris des partenariats avec VNF ou un syndicat mixte de gestion de rivières sur la prise en charge de déchets issus de ces nettoyages citoyens dans ces fleuves, rivières ?

**Nantes – 08/07/2022**

Sur Nantes nous avons été confrontés au même phénomène de développement de la pêche à l'aimant dans les rivières. Cette activité s'est surtout développé dans la rivière de l'Erdre très favorable à cette pratique du fait de sa faible profondeur.

L'ardeur des pêcheurs à l'aimant a été vite refroidie par la Préfecture de Loire-Atlantique. En effet, à plusieurs reprises de petits obus de la dernière guerre ont été remontés à la surface obligeant à une intervention des démineurs. La Préfecture a donc interdit cette pratique.

La pêche à l'aimant n'a pas pour autant totalement disparu mais les amateurs de cette pratique sont plus vigilants: ils concentrent leurs actions sur des sites moins sensibles où ils savent qu'ils vont plutôt trouver des vélos jetés à l'eau et non des obus. Ils se sont aussi constitués en association et dialoguent plus facilement avec les autorités.

Sur la loire, les interventions sont plus compliquées à mener du fait du débit conséquent et de la présence d'un marnage important. L'association "Loire pour tous" a organisé une opération de nettoyage des berges l'année passée en veillant à la sécurité de ses bénévoles et en veillant à assurer le traitement des déchets collectés.

D'une façon générale, le message que nous essayons de faire passer face à ces associations qui souhaitent nettoyer le lit des rivières c'est en premier lieu celui de la sécurité. Ensuite, nous essayons d'expliquer qu'un morceau de métal au fond d'une rivière n'est peut-être pas le polluant le plus problématique par rapport aux grandes quantités de plastiques qui terminent chaque jour dans nos cours d'eau. Ce sont des polluants moins spectaculaires mais qui ont un impact beaucoup plus fort sur les milieux naturels.

**Déchets de balayures**

**Rennes – 19/01/2022**

Nous avons il y a 4 ans lancé une consultation pour la collecte et le traitement des déchets de balayures de voirie (hors période feuille où nous compostons et hors manifestation avec nombreux débris où nous incinérons). Ce marché qui pouvait être de la valorisation ou de l'enfouissement avait été remporté par Collectisable. Nous devons relancer une consultation en 2022. Du coup je m'interroge : est-ce que je repars sur le traitement avec des réponses en enfouissement et/ou en valorisation ou est-ce que je pars seulement en valorisation ?... Ce qui me gêne c'est que je ne connais pas à ce jour de concurrence à Collectisable ??

De votre côté que faites-vous ? valorisation ? enfouissement ? Avec qui travaillez vous ?

**Caen – 19/01/2022**

A Caen, j’ai relancé le marché de traitement des déchets en 2019 (pour une durée de 4 ans).

Dans ce marché, j’ai décidé d’inclure 2 lots :

1- L’enlèvement et traitement des déchets de balayage mécanique de voirie valorisables : la titulaire actuel est également COLLECTI’VERT (avec mise à disposition des bennes).

2-Traitement des déchets de balayage et de nettoyage de trottoirs non valorisables : le titulaire est SUEZ (centre d’enfouissement près de CAEN). Le service PU de Caen est équipé d’un véhicule « Ampliroll », c’est donc en autonomie que nous assurons les livraisons au centre de traitement. Le lot N°1 « déchets valorisables », traite majoritairement les sables et poussières issus du balayage des chaussés. Quant à lui, le lot N°2 « déchets non valorisables », concerne exclusivement les opérations de balayage mécanique sur les trottoirs dans le cadre de la mise en œuvre du plan de désherbage (avec plus de déchets non naturels et des déchets végétaux).L’avantage de créer un second lot « non valorisables » réside selon-moi, dans le fait que nous avons une soupape de sécurité. Qui peut le plus, peut le moins, c’est-à-dire que nous pouvons en cas d’urgence ou d’une pollution non maitrisée des bennes valorisables orienter ces dernières vers le centre d’enfouissement : une souplesse d’exploitation et une maitrise des coûts de traitement.Toutefois, si la livraison est assurée en régie, il est indispensable de mentionner et de prendre en compte dans le calcul des offres  le « coût de transport à la charge de la collectivité », soit la distance aller-retour entre le centre de traitement et le dépôt des services techniques (avec un nombre de rotation/an).Car si un centre situé à plusieurs centaines de kilomètres répond avec une offre très compétitive, celle-ci ne sera pas viable économiquement en raison des coûts de transport. En conclusion, les proportions moyennes du service de CAEN sont environ 2/3 pour le valorisable, contre 1/3 pour l’enfouissement (pour environ 800 Tonnes traitées annuellement et 350 kilomètres de voirie).

**Grand Lyon – 20/01/2022**

A la métropole de Lyon, les déchets issus des balayeuses sont soit incinérés, soit enfouis. Pas de valorisation possible car une part très importante de petits déchets et de « sables/gravillons » de voirie (étude de caractérisation faite en 2010 : ça date, mais complexe à mettre en œuvre).

Lors des grosses périodes de feuilles (automne essentiellement), nous faisons des « chantiers feuilles » dont les déchets sont soit valorisés (compostage) (feuilles « propres » sans souillure, secteurs péri urbains), soit incinérés (feuilles souillés de petits déchets : secteurs urbains en général).

Nous travaillons en régie sur ces points-là.

**Niort – 20/01/2022**

La collectivité de Niort a mis en place un marché avec l’entreprise « BATI RECYCLAGE » basée en Vendée.

Les déchets de balayures sont traités et valorisés  à 80%.

De ce traitement en ressort  des gravats et de la terre végétale avec en plus des analyses par rapport aux hydrocarbures.

Les 20% restants sont des résidus autres  (canettes, cartons, etc…) qui vont bientôt être traités aussi car une usine de traitement de ces déchets est en cours de réalisation pour une mise en route courant 2022.

Le coût du traitement est de 50 euros la tonne HT + le voyage 380 euros.

Le chargement des déchets est effectué par le service voirie de la collectivité.

Si vous êtes intéressé, nous pouvons vous transmettre les pièces du marché.

**Collecte des déchets avec oiseaux**

**Ajaccio – 29/12/2021**

Avez-vous connaissance de ce projet d’entreprise utilisant des oiseaux pour la collecte de petits déchets (mégots, emballages).

[https://www.birdsforchange.fr/](https://www.birdsforchange.fr/" \t "_blank)

**Paris – 4/01/2022**

Cette start-up étant incubés à Paris, j’ai pu les rencontrer en juin dans le cadre du projet expérimental monté au jardin des plantes.

Via « le ramassage de petits déchets », il s’agit surtout de :

-        Changer notre perception vis-à-vis des corvidés souvent vus comme des nuisibles

-        Déclencher une prise de conscience du grand public avec des messages du type « si les oiseaux ramassent vos déchets, pourquoi pas vous… »

Maintenant, il ne s’agit pas d’une solution miracle pour le ramassage des déchets (le temps de « dressage » est très long) et la question de l’éthique autour de l’utilisation d’oiseaux sauvages pour ramasser nos déchets se pose. (pièce jointe)

**Douai – 4/01/2022**

Une question se pose,  y aura-t-il des  risques à long terme pour les autres espèces d’oiseaux si ces corvidés (prédateurs) prolifèrent ?

**Collecte des déchets de parcs et jardins**

**Amiens – 6/12/2021**

La ville d'Amiens souhaite expérimenter la mise en place de points d'apport volontaire à l'entrée de parcs et jardins en remplacement du nombre important de corbeilles présentes dans ces parcs.

ce dispositif permettra de moderniser la collecte, mettre en place le tri et offrir un volume plus important pour permettre d'absorber tous les déchets en période de forte affluence.

Certains d'entre vous ont-ils mis en place ce système ? avec quel type de mobilier ? quel volume ? quels flux ?

avez-vous des photos de modèle de PAV à me transmettre ?

quelle communication avez-vous mis en place ?

**Grenoble – 6/12/2021**

Nous allons tester ce même dispositif sur 2022 mais avec des bacs roulants (résiduels, multilatéraux, verre) situés dans des logettes.

Nous venons de répondre à l’appel à projets CITEO (tri hors-foyer) en ce sens.

**Rennes – 7/12/2021**

Rennes a mis en place sur ce type de solutions. Cf photo ci-jointe. (pièce jointe)

**Montluçon – 7/12/2021**

Je suis également intéressé par cette thématique. Merci pour votre retour. Vous avez donc supprimé toutes les corbeilles à l'intérieur du parc ? Cela a-t-il eu des conséquences sur la propreté, au moment de la mise en place par exemple ? Le tri est bien fait ? Merci.

**AVPU – 7/12/2021**

En complément du message d’Anne-Françoise, je vous joins un lien pour télécharger le texte et les photos du Trophée présenté par Rennes sur ce sujet. Celui-ci a été publié dans le Lab de la propreté urbaine.

**Nantes – 7/12/2021**

Le service des espaces verts de la Ville de Nantes a lancé une expérimentation similaire en 2020 au Jardin des Plantes, parc emblématique de la Ville de Nantes, très fréquenté au moment de la pause déjeuner.

Les corbeilles qui étaient installées à côté des très nombreux bancs présents dans le jardin ont été supprimées. Elles ont été remplacées par des corbeilles de tri installées au niveau des différentes entrées. L'adhésion du public au dispositif a été très bonne, les équipes de propreté du jardin n'ont pas constaté de phénomène de déchets abandonnés dans le jardin.

Le service des espaces verts de la Ville de Nantes (à présent Nature et Jardin) a décidé de pérenniser le dispositif et souhaite l'étendre à d'autres parcs. Une demande de financement pour l'achat de corbeilles de tri est en cours dans le cadre de l'appel à projet CITEO.

Pour plus d'informations, je vous invite à vous rapprocher de la direction Nature et Jardin de la Ville de Nantes.

**Toulouse Métropole – 7/12/2021**

Concernant Toulouse Métropole, nous allons installer en 2022 des abris bacs sur 4 parcs et jardins dans le cadre d’une expérimentation. En centre-ville de Toulouse l’ABF nous a imposé de l’acier corten pour l’intégration paysagère. Nous allons donc les faire fabriquer sur mesure, et ils comporteront 3 flux :

- verre : 1 bac roulant de 240 L

- tri : 1 bac roulant de 770 L

- autres déchets : 1 bac roulant de 770 L

Nous n’avons pas encore un visuel finalisé, car nous devons échanger avec le prestataire sur la forme/taille des trappes notamment.

Sur les communes extérieures, les élus ont choisi un modèle avec habillage bois (Cf. fiche technique ci-joint) avec des trappes « basket » en partie supérieure. Les couvercles à soulever ne nous semblent pas adaptés, spécialement en période Covid. Il n’y aura que 2 flux (2\*660 L), tri et autres déchets, car il y aura la possibilité d’avoir des récup verre aériens à proximité.

De manière générale nous n’allons pas retirer toutes les corbeilles des jardins concernés, mais à minima celles présentes à proximité directe des abris bacs. L’objectif est de les retirer progressivement si nous constatons que les usagers s’approprient les abris bacs. Sur une moitié de jardin, nous allons tenter d’en supprimer un maximum, pour évaluer si cela a un impact négatif sur la propreté.

Nous avons candidaté aux AMI ADEME et CITEO pour tenter d’obtenir des aides.

Je reste disponible pour plus de précisions. (pièce jointe)

**Amiens – 7/12/2021**

Je vois que les solutions mises en place sont des abribacs ce qui impose un mode de collecte à l’aide d’un camion muni de lève conteneurs, n’est-ce pas gênant pour ceux qui comme nous collecte habituellement ces déchets de corbeille en sac ?  ou est-ce un préalable vers un changement de mode de collecte pour le reste des corbeilles de ville ? avez-vous confié cette prestation à un prestataire ou aux délégataires du ramassage des ordures ménagères ?

Je précise qu’a Amiens le service nettoiement est communal et que le service des ordures ménagères relève de la communauté d’agglomération et que par conséquent nous n’avons pas d’équipe pour la collecte des bacs 2 roues par lève conteneur.

Est-ce que les agents ont bien accepter le fait de devoir ouvrir une porte avec serrure pour manœuvrer le bac ?

Y en a-t-il qui ont mis en place des système avec conteneur à préhension par camion grue ?

**Rennes – 7/12/2021**

À Rennes la propreté est Ville et la collecte dépend de Rennes Métropole. Les corbeilles sont donc vidées par les agents VDR. Les bacs hébergés dans les abri-bacs qui ont remplacés des corbeilles sont collectés par Rennes métropole. Le redevance spéciale est ensuite payée par la VDR. Nous avons toutefois un problème qui est celui des fréquences… qui sont parfois insuffisantes.

Plusieurs pistes :

-        Faire un marché à côté pour collecter tout ou partie de ces bacs

-        Mettre plus d'abri-bacs

-        Nos agents ont une benne corbeille qui permet éventuellement de collecter ces bacs mais nous n'en n'avons qu'une donc fragilité… actuellement elle est en réparation… ce n'est donc pas une solution satisfaisante

… nous avançons au cas par cas… nous n'avons pour le moment qu'environ une dizaine de lieux avec des abri-bacs.

**Protoxyde d’azote**

**Nîmes – 06/01/2021**

Pour commencer l’année, je souhaitais recueillir vos expériences concernant la gestion des capsules et bouteilles de protoxyde d’azote que nous ramassons sur le domaine public. Notre syndicat de traitement des déchets est en train de réfléchir sur la solution adéquate de traitement. Jusqu’à présent, nous avions l’autorisation à titre exceptionnel et sous certaines conditions de déposer ces déchets vers un prestataire en charge du recyclage de la ferraille mais cette solution n’est plus acceptée.

Je serais intéressé de connaitre vos filières d’élimination mis en place dans vos collectivités en partenariat peut-être avec les EPCI (Agglomération, métropole) ou les syndicats de traitement ?

**Caen – 06/01/2021**

Tout d’abord, je souhaite également mes meilleurs vœux pour cette année 2021 à l’ensemble du réseau AVPU.

A Caen, pour les déchets dangereux type bouteille de gaz que nous retrouvons sur l’espace public (oxygène, CO2, hélium, bouteille de gaz industriel…), nous sollicitons une prestation « collecte/traitement » auprès de la société DI SERVICES.

L’entreprise assure la fourniture des documents de suivi réglementaire (étiquetage, BSD). Les déchets doivent être déposés sur palettes filmées et/ou caisses (à la charge du client). La facturation est effectuée « au réel » selon inventaire à réception à l’exutoire (1 forfait collecte/traitement suivant la quantité à traiter).

Voici le lien du site internet : [https://www.di-services.fr/](https://www.di-services.fr/" \t "_blank)

Aussi et pour information, nous déposons chez les distributeurs (Carrefour, Super U, Leclerc, etc.) les bouteilles « propane et butane 5, 10 et 15 KG » destinées aux ménages. Celles-ci doivent être en bon état, soit avec les robinets pour être acceptées. En revanche, une bouteille de ce type détériorée ou incomplète suit la filière DI SERVICES. En conséquence, je pense que l’entreprise DI SERVICES doit être en capacité de proposer une solution pour les capsules et bouteilles de protoxyde d’azote.

**Déchets amiantés**

**Nice – 25/03/2021**

Dans le cadre de la prévention des risques liés aux déchets amiantés, nous souhaiterions connaître les procédures que vous avez pu mettre en œuvre :

* Dans les déchetteries lorsque des particuliers déposent des déchets amiantés : Refus ? Bac dédié ? EPI et formation pour les agents ?
* Lors de la récupération sur la voirie de dépôts sauvages contenant des déchets amiantés

**Metz – 26/03/2021**

Pour la Ville de Metz, à la suite de notre audite ISO et la mise à jour de notre document unique, nous avons dû passer un marché avec des sociétés privés pour l’analyse des dépôts sauvage, la collecte et le traitement des déchets amiantés. Les agents en charge de la collecte des dépôts sauvages ont suivi une formation pour les sensibiliser au risque amiante et pour qu’ils aient la capacité d’identifier des déchets présentant potentiellement de l’amiante. Nos encadrants vont être formé en sous-section 4, pour pouvoir confirmer le risque identifié, mais également baliser et mettre en sécurité le dépôt dans l’attente de l’analyse et de la collecte des déchets.

En résumé lorsqu’un agent constate un dépôt présentant un risque, il alerte son encadrant qui est ou sera formé SS4. Ce dernier se rend sur place pour confirmer le risque et mettre en sécurité le dépôt. S’il est sûr de la présence d’amiante (marquage des plaques de fibrociment) il demande à son technicien de déclenche l’entreprise de collecte et traitement des déchets amiantés (marché à bon de commande). Sinon il demande des échantillonnages au laboratoire d’analyse (marché à bon de commande), pour confirmer le risque.

**Les Mureaux – 26/03/2021**

Pour la ville des Mureaux les déchets en amiante sont refusés en déchèterie et nous les retrouvons le plus souvent en dépôts sauvages. Concernant l’amiante en dépôt sauvage, ils sont ramassés par les agents de la propreté, stockés puis une société spécialisée évacue le stock (10 plaques de fibre ciment Max par prestation). Depuis 2 ou 3 ans, les dépôts d’amiante ont quasi disparu.

**Mulhouse – 26/03/2021**

Sur l’agglomération mulhousienne, le dépôt de déchets amiantés est interdit en déchetterie. Le SIVOM de l’agglomération, compétent pour l’élimination des déchets, organise 1 à 2 fois par an des journées spécifiques de collecte pour les particuliers. Sur le terrain, dès qu’un dépôt d’amiante est constaté, il est signalé au SIVOM qui programme son enlèvement par une entreprise spécialisée. Nos agents n’interviennent pas sur les dépôts d’amiante (hors signalement).

**Aix-en-Provence – 10/08/2021**

A Aix-en-Provence, nous avons contracté avec un presta étant entendu que nos agents ne peuvent y toucher et que par ailleurs l'accès en déchèterie est interdit.

La difficulté réside lorsque nous sommes face à un dépôt constitué de différentes typo de déchets.

Le tas est identifié en amont par la brigade environnement. Nous disposons d'un agent coordinateur qui évalue précisément les volumes et les modalités d'intervention.

**Collecte des emballages carton des commerçants**

**Avignon – 29/08/2020**

La ville d’Avignon est confrontée à des problèmes liés à la collecte des emballages carton des commerçants du centre-ville et des déchets dérivés (feuillard, film plastique, feuillards, palettes).

Parmi les solutions envisagées figure une collecte sur rendez-vous pour éviter la présence permanente de déchets sur le domaine public.

Certains d’entre vous ont-ils ce type de dispositif en place ou toute autre solution qui donnerait satisfaction ? Je suis preneur de tout document d’information spécifique à l’attention des bénéficiaires.

**Grand Calais – 01/09/2020**

Pour Grand Calais, sur les grands axes du centre-ville (donc partie plutôt commerçante avec de nombreux restaurants et des difficultés de stockage de bacs), collecte en C6 avec une benne bi-flux OM en bacs / cartons pliés à côté des bacs, donc pas de problèmes de cartons sur la VP en permanence compte tenu de la fréquence de vidage.

**Avignon – 01/09/2020**

Vous êtes donc sur un passage par jour et non pas une collecte en continue ?

**Agen – 02/09/2020**

A l’agglo d’Agen, nous collectons en porte à porte à des horaires « fixes » par secteur « serré » afin que les cartons restent le moins longtemps possible sur les trottoirs. Nous collectons 2 fois par semaine. Nous avons élargi cette collecte aux cagettes sur quelques points (marché couvert, zone dense de restaurants).

**Cergy – 01/09/2020**

Sur le territoire de la CACP nous avons installé des ECOBOX sur le domaine public à proximité de dispositifs de collecte engorgés quotidiennement par les cartons des commerçants.

Il s’agit de PAV aérien, collectables de deux façons, soit grâce à l’ouverture d’une porte latérale, soit de façon plus classique par une préhension Kinshoffer.

Cet équipement apporte donc de la souplesse, il est soit vidé par notre prestataire de collecte des bornes enterrées, soit en régie « à la main ».

Les bornes se remplissent assez vites, elles sont pour la plupart collectées de façon quotidienne.

Dans des endroits où ne pensions même pas que cela fonctionnerait, force est de constater que ce dispositif nous a apporter satisfaction. Nous avons pour le moment 6 ECOBOX sur le territoire, 4 vont être installées dans les semaines à venir, et des projets sont à l’étude pour fin 2020/2021.

Voici un article publié sur le sujet :

[https://13commeune.fr/actualite/ecobox-des-cubes-mangeurs-de-carton/](https://13commeune.fr/actualite/ecobox-des-cubes-mangeurs-de-carton/" \t "_blank)

**Avignon – 03/09/2020**

La problématique sur Avignon est l’étroitesse des voies et une répartition assez importante des commerces avec peu d’espace de stockage.

**Rennes – 09/03/2021**

Avez-vous dans vos collectivités un problème de palettes déposées par les commerçants sur le domaine public ? Si oui avez-vous mis en place quelque chose de particulier hormis le ramassage en tant que dépôts sauvages ?

**Douai – 11/03/2021**

Oui, généralement nous allons voir le commerçant ou envoyons la PM pour demander à celui-ci de « reprendre » la palette, mais bien souvent nous essuyons un « c’est pas à nous » donc nous enlevons. Nous anticipons cependant lorsque nous constatons un déchargement « à palette », nous demandons à la PM de passer faire un « petit rappel ». Finalement, il ne reste que quelques endroits qui posent « problème ».

**Poitiers – 11/03/2021**

Mode de fonctionnement plus ou moins similaire à Poitiers, une collecte non officielle est planifiée au besoin et l’intervention d’un médiateur sur les points plus sensibles permet de garder la situation sous contrôle. Cette médiation de proximité permet d’ailleurs d’aborder le volet des déchets professionnels de manière plus large et d’envisager des solutions au cas par cas.

**Voiron – 16/04/2021**

Je souhaiterai savoir de quelle façon vous traitez les cartons des commerces de vos villes.

**Orléans – 16/04/2021**

Pour le centre-ville d’Orléans, les commerçants gèrent leurs cartons, mais un service leurs est proposé.Ils doivent s’inscrire auprès de la mairie, pour bénéficier d’une collecte de leurs cartons.Du personnel de la direction des déchets se rapprochent d’eux, pour définir les lieux précis et jours de collectes (sortie des cartons le jour de la collecte…).

**Calais – 16/04/2021**

Pour Grand Calais, uniquement le centre-ville (grands axes => boulevards et front de mer) collecte en C6 (lundi au samedi) à partir de 18h30 avec une benne bi-flux (Omr – Cartons).

**Thonon-les-Bains – 16/04/2021**

A Thonon-les-Bains, une collecte hebdomadaire des cartons des commerçants est effectuée (compétence « déchets »).

**Forbach – 16/04/2021**

Idem pour Forbach. Les cartons des commerces situés au Centre-Ville  sont collectés 2x/semaine.Les jours de sortie sont les mêmes que ceux de la collecte ordures ménagères.La ville ayant la compétence de la collecte des O.M sur ce secteur, notre équipe est équipée d’unsecond camion benne à ordures ménagères, et procède au ramassage.

**Nantes – 16/04/2021**

Sur Nantes, nous avons mis en place depuis 2 ans un système de point d'apport volontaire mobile avec des camions qui sont présents durs différents points du centre ville du mardi au vendredi de 9h30 à 19h30. Chaque commerçant à un point de collecte à moins de 300m de chez lui et un créneau quotidien variant de 10 à 30mn. Plus aucune tolérance sur des cartons présents sur l'espace public, et ça marche. Le résultat est spectaculaire par rapport à une collecte en porte à porte où les cartons sont présents beaucoup trop longtemps sur l'espace public.

Le deal initial est respecté : les commerçants font l'effort de se déplacer et amènent donc un flux de cartons de grande qualité, en échange Nantes Métropole apporte un service sur mesure et garantit une qualité d'espace public sans dépôts sauvages.

**Montpellier – 16/04/2021**

Une collecte spécifique en porte à porte en C6 pour les commerçants du centre-ville de Montpellier.

**Arras – 19/04/2021**

A Arras collecte en porte à porte par un syndicat mixte en charge de la compétence collecte des déchets.Cette collecte se fait en vrac ce qui est problématique pour le service de la propreté de la ville.Nous montons un enclos pour limiter la nuisance visuelle en hyper centre.Nous subissons les dispersions par la météo ou la malveillance.Nous subissons les manquements de collecte ou les sorties en dehors des horaires difficiles à prouver.

Je souhaite tendre vers une collecte en apport volontaire pour faciliter les interventions du service de collecte, du service propreté et du service de la brigade verte tout en apportant un service de qualité aux commerçants.

**Voiron – 19/04/2021**

A Voiron, C'est de la compétence de la communauté de commune qui a la compétence gestion des déchets, mais nous rencontrons le même souci malgré la mise en carton dans des bacs, qui sont très souvent sur le domaine public tout le weekend, le ramassage se faisant le mardi matin. Nous avons une réflexion afin de proposer un autre type de collecte.

**Forbach – 19/04/2021**

Nous portons nous aussi  réflexion sur un changement de collecte.A l’heure actuelle la collecte se fait les mardis et vendredis soir à partir de 19h00.80 % de la collecte est du sac au sol, ainsi que les cartons.

Nous essayons de résoudre la problématique des trottoirs du  Centre-Ville recouverts de déchets et de cartons, surtout en période d’occupation des terrasses.Sans compter la gêne occasionnée auprès des consommateurs lorsque le camion BOM arrive…

Quelle est votre réflexion actuelle ?

**Troyes – 22/04/2021**

Equipe de collecte (Agglo) spécifique pour la collecte des cartons (commerçants inclus).

**Zone de déchets pour commerçants**

**Forbach – 19/04/2021**

Y-a-t-il parmi vous des communes qui disposent d’un local de regroupement des déchets dédié spécifiquement aux commerçants de centre-ville ?

En fait en centre-ville nous avons intégrés dans le réaménagement de la place du centre (ou sont regroupés la majorité des commerces) des poubelles enterrées sur une zone spécifique permettant un stationnement de petits véhicules lors des marchés les commerçants non sédentaires les utilisent aussi.

**Caen – 19/04/2021**

Ce dispositif de local de regroupement des déchets n’existe pas à la ville de Caen.L’intégralité du centre-ville est collectée en porte-à-porte par le service collecte des déchets ménagers de la CU (y compris les commerçants) et pour l’ensemble des flux (OM, Recyclables, Cartons).

**Gravelines – 19/04/2021**

Pour Gravelines nous avons mis en place des poubelles enterrées cela fonctionne plutôt bien**.** Parfois quelques cartons non découpés mais cela reste rare.

**Montpellier – 19/04/2021**

Voici les locaux mis à disposition de certains commerçants à Montpellier :

- Photos

- Plans techniques.

L’ouverture s’effectue par Vigik, et la gestion « propreté » est gérée par les commerçants.

**Metz – 19/04/2021**

A la Ville de Metz nous avons créé un local spécifique pour les déchets des commerçants d’une place regroupant de nombreux restaurants et bars. Ce local a été créé car les cartons et les sacs des commerçants saturaient les PAV situé à proximité. Globalement le local est propre et les commerçants jouent le jeu. Nous avons cependant du équiper ce local d’un contrôle d’accès et de caméras afin de discipliner les commerçants.

**Avignon – 20/04/2021**

Pour Avignon nous avons un espace dédié au niveau des halles, avec une partie en bacs roulants (sélectif et déchets résiduels) et une en vrac pour les emballages carton. Cela fonctionne plutôt bien, pas de rotation automatique des bacs mais un volume suffisante en linéaire avec des trappes en façade.Nous souhaiterions pouvoir étendre ce type d’équipement mais le prix du foncier reste un frein.

**Le Havre – 04/08/2021**

Depuis le premier confinement l’an dernier, la ville du Havre ne met plus à disposition des commerçants des marchés alimentaires de containers qu’elle collectait en en fin de marché mais impose aux commerçants de repartir avec tous leurs déchets en laissant une place vide.

En effet, nous étions confrontés à des abandons de nombreuses cagettes, cartons, palettes et denrées alimentaires que nous devions évacuer avant de balayer et laver les places de marchés.

Nos objectifs sont variés :

·         Limiter le temps d’intervention sur les marchés pour déployer les équipes sur d’autres missions

·         Eviter des TMS lors de la manipulation des containers

·         Respecter la réglementation en évitant de nous substituer à la Communauté Urbaine

Est-ce que certains d’entre vous fonctionnent de la même façon que nous, en demandant aux commerçants de partir en laissant leurs emplacements vides de tous déchets ? Ou, à défaut, avez-vous connaissance de collectivités qui le font ?

**Fontaine – 04/08/2021**

J'ai étudié le sujet pour notre marché, il y a un bémol à ce que vous proposez : les déchets alimentaires. La règlementation sanitaire interdit le transport de denrées dégradées qui peuvent contaminer ces dernières qui sont saines.

Une commune voisine avait demandé aux commerçants de laisser la place intégralement vide a été contrée sur ce point. A Fontaine, nous prévoyons de mettre à disposition des bacs dédiés aux déchets alimentaires en septembre date à laquelle le tri alimentaire sera déployé sur notre commune.

**Chartres – 04/08/2021**

Je partage la remarque de M. Blanc. Il est très difficile pour des petits commerçants "volants" de scinder leur véhicule en 2 pour séparer les marchandises à l'intérieur de leurs fourgons.

A Chartres, nous mettons également des bacs roulants avec séparation de flux juste pour le poissonnier qui a un bac dédié car les émanations olfactives sont très différentes d'un commerce à l'autre!

Le service propreté, après collecte par les services déchets-collecte, a en charge le nettoiement des bacs et la désinfection ainsi que leur positionnement avant jour de marché et après.

**Rennes – 04/08/2021**

Nous sommes en réflexion sur comment faire évoluer la collecte des déchets en fin de marché, réflexion en cours avec Rennes Métropole et le service en charge de la gestion des marchés (dossier complexe). Nous avons des petits marchés où les commerçants repartent avec leurs déchets. Nous avons des marchés où il y a des bacs collectés par Rennes Métropole. Il y a enfin (c'est la majorité) des marchés où les déchets sont laissés en vrac (non conforme au règlement des marchés - normalement déchets en sacs), les agents de propreté chargent la benne de collecte du prestataire de Rennes Métropole. On a une collecte des cartons et des cagettes.

Comment ce changement de fonctionnement a-t-il été perçu par les commerçants ? Est-ce que cela fonctionne vraiment ? Est-ce que la police municipale fait des rappels au règlement ?

**Le Havre – 04/08/2021**

Cela fonctionne très bien pour tous les petits marchés.Pour les 2 plus importants de la Ville, nous rencontrons des problèmes principalement avec un gros primeur qui ne joue pas le jeu.

Le service Commerces et Réglementation leur fait des rappels à l’ordre et exceptionnellement les excluent du marché pour des périodes de 3 à 6 semaines.On a alors pendant quelques semaines beaucoup plus de respect des consignes qui leur sont données mais leurs mauvaises habitudes finissent par revenir.

Enfin, les placiers demandent aux ambulants de respecter le règlement et sollicitent parfois (à notre demande) la PM pour qu’ils repartent bien avec leurs déchets et terminent à l’heure de fin de marché.

Cette organisation est relativement récente (fin avril 2020) et nous espérons qu’elle restera pérenne.

**Ramassage des végétaux**

**Romans-sur-Isère – 16/09/2021**

La ville de Romans-sur-Isère souhaiterait accompagner un peu plus ses personnes âgées en mettant à leur disposition  un service de ramassage des déchets végétaux « à domicile ».Avez-vous mis en place ce type de service dans votre commune ?

En régie ou en prestation ? Service gratuit ou payant ?

**Douai – 16/09/2021**

A Douai, ce service est proposé par l’agglo, c’est payant et la collecte est assurée par leur prestataire.

**Thonon-les-Bains – 16/09/2021**

Nous assurons le service gratuitement, en régie, pour les personnes âgées qui n’ont pas la possibilité de pratiquer le compostage domestique et de se déplacer à la déchetterie.L’inscription se fait par téléphone à l’accueil du service Environnement. La consigne est ensuite donnée à l’agent de maîtrise qui encadre les agents de propreté urbaine sur le terrain.

**Affiche décomposition des déchets**

**Vinon – 28/01/2021**

Je vous sollicite aujourd'hui, pour savoir si vous avez déjà des supports visuels avec les durées de décomposition des déchets. Notre idée, pour notre prochain article dans le magazine de notre village, est de mettre en avant la constitution d'un goûter type et de montrer les répercussions sur la nature (par exemple).

**BeWapp – 02/02/2021**

Dans le livret pédagogique ci-joint page 8 vous avez aussi les infos. ***[https://www.bewapp.be/wp-content/uploads/2020/01/210\_BEWAPP\_2020\_025\_Livret-pedagogique\_2020-v5.pdf](https://www.bewapp.be/wp-content/uploads/2020/01/210_BEWAPP_2020_025_Livret-pedagogique_2020-v5.pdf" \t "_blank)***

**Vinon – 03/02/2021**

J'ai finalement décidé de nous faire une affiche qui reprend l'ensemble des déchets rencontrés dans la nature. J'y ai ajouté le masque, célébrité 2021 de la grille de relevés. Je vous joins la version transparente, pour que les communes qui souhaitent s'en servir, puissent mettre le décor de fond de leur choix.

Si vous avez besoin de la version avec les calques, je peux partager également, j'ai utilsé Gimp (.xcf).

**Collecte de plastique**

**Les Mureaux – 17/12/2020**

Pour ceux que cela intéresse, je vous envoie le lien vers une société qui travaille sur toute la France et qui rachète le plastique.

Le coté très intéressant, je trouve, est qu’ils rachètent également les bacs poubelles vouées à la destruction. ***[www.dechets-plastiques.fr](http://www.dechets-plastiques.fr/" \t "_blank)***